

Gouvernement Provisoire.

Déclaration.

Les puissances alliées ayant conclu un traité de paix avec  
l'Empereur Napoléon et ce traité renfermant des dispositions  
à l'égard desquelles le gouvernement français est  
dans le cas de prendre part et des explications réciproques  
ayant eu lieu sur ce point, le gouvernement Provisoire  
de France, dans la vue de concourir efficacement à  
toutes les mesures qui sont adoptées, se fait un devoir de  
déclarer qu'il y adhère avec tout son pouvoir et garantit  
tout ce qui concerne la pleine exécution des stipulations  
renfermées dans ce traité qui a été signé aujourd'hui  
entre Messieurs les Plénipotentiaires des hautes puissances  
alliées et ceux de Sa Majesté l'Empereur Napoléon.

Signé: le Prince de Bénévent

Montesquieu.

dalberg

Leg<sup>al</sup>. de D. Saurinville.

(L. J.)





